

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 12 septembre 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Christine BONNETAUD étant secrétaire de séance.

Délibération n°2025/93
En date du 18 septembre 2025

Portant sur :
Tarifs municipaux – Camping saison estivale 2026

Membres	29
Présents	18
Représentés	9
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Amanda SABOURDY, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Madame Christiane GADAUD par Madame Valérie MASSALOUX, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Patrick BENAYOUN par Madame Catherine FEVRIER, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christelle THORÉ par Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Xavier ABBADIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Forfait emplacement 1 personne sans véhicule		10,00 €
Forfait emplacement 1 personne avec véhicule	12,30 €	12,60 €
Forfait emplacement 2 personnes sans véhicule		15,00 €
Forfait emplacement 2 personnes avec véhicule	18,60 €	19,00 €
Electricité	4,30 €	4,40 €
Adulte supplémentaire	6,10 €	6,20 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,90 €	3,00 €
Voiture supplémentaire	6,40 €	6,50 €
Réductions		
<i>Groupe de camping-caristes (à partir de 5 camping-cars)</i>		5 %
<i>sur la deuxième semaine de séjour</i>	7 %	7 %
<i>sur la troisième semaine de séjour</i>	12 %	12 %
<i>sur la quatrième semaine de séjour</i>	17 %	17 %
Location de tente (par jour et par personne)	8,10 €	8,30 €
Location tente type « INDIANA »		
nuitée :	28,40 €	28,90 €
semaine :	158,90 €	162,00 €
Location tente type « MARQUISE »		
nuitée :	42,50 €	43,40 €
semaine :	238,40 €	243,00 €

Laverie utilisation machine à laver utilisation sèche-linge	3,00 €	4,00 € 4,00 €
Bloc de glace mise en dépôt bouteille « glaçon »	gratuit 2,50 €/unité	Gratuit 2,60 €/unité
Prêt adaptateur électrique (caution) Prêt mini kit vaisselle	20,00 €	20,00 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	7,50 €	7,70 €
Glace à rafraîchir	3,30 €	3,40 €
Boissons	2,80 €	2,90 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,20 €	1,30 €
Baguette	1,20 €	1,20
Croissant et Pain au chocolat	1,40 €	1,40
Mobil-home Arthonnet (4 couchages) 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine mai, juin, septembre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) mai, juin, septembre Nuit supplémentaire caution	497,00 € 291,00 € 251,00 € 138,00 € 70,00 € 168,00 €	507,00 € 298,00 € 257,00 € 141,00 € 71,50 € 170,00 €
Mobil-home Aurence (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine mai, juin, septembre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) mai, juin, septembre Nuit supplémentaire caution	497,00 € 291,00 € 251,00 € 138,00 € 70,00 € 168,00 €	507,00 € 298,00 € 257,00 € 141,00 € 71,50 € 170,00 €
Mobil-home Aixette (6 à 8 couchages) 3 chambres 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine mai, juin, septembre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) mai, juin, septembre Nuit supplémentaire caution	540,00 € 335,00 € 288,00 € 186,00 € 84,00 € 168,00 €	551,00 € 342,00 € 295,00 € 190,00 € 86,00 € 170,00 €

Tarifs TTC, taxe de séjour non incluse.

A AIXE SUR VIENNE, le 18 septembre 2025

René ARNAUD

Marie-Christine BONNETAUD

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 19 septembre 2025, date de sa publication.